

**RESUME DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE  
du jeudi 17 décembre 2020**

**Présents :** Guy Ernon, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Rik Tomsin, Michaël Henen, Marie-Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen, Lizzy Buijsen-Ballien: Membres  
Hilde Broers : Président .  
Erika Brouwers: Directeur général ff.

**SEANCE PUBLIQUE par visioconférence**

**Affaires générales / administratives**

**1. Questions des conseillers**

Les membres du conseil peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau Permanent.

Aucune question n'a été posée.

**2. Règlement pour l'octroi de titres honorifiques à un échevin ou un conseiller.**

Le décret du comité local donne le pouvoir au conseil d'attribuer des titres honorifiques aux membres du conseil. Il convient d'attribuer le titre honorifique sur une base objective. Le conseil doit donc approuver le règlement à cet effet.

Accord à l'unanimité.

**3. Approbation des modalités d'attribution et d'utilisation des bons pour soutenir le budget de consommation des groupes cibles vulnérables et de l'économie locale : élargissement du groupe cible.**

Lors de la réunion du conseil en septembre, le groupe cible a été déterminé pour la subvention corona flamande en ce qui concerne le budget de consommation. Entre-temps les données ont été échangées avec la banque carrefour de la sécurité sociale et il y a un aperçu du nombre total des bénéficiaires. Etant donné qu'une partie de la subvention est encore disponible, il est proposé d'élargir le groupe cible avec les familles qui dépendent de la distribution alimentaire mensuelle.

Accord à l'unanimité.

Approbation des modalités d'attribution et d'utilisation des bons pour soutenir le budget de consommation des groupes cibles vulnérables et de l'économie locale : élargissement du groupe cible.

**4. Intervention des frais d'hébergement en maison de repos 2021.**

Comme il n'y a toujours pas de clarté sur les projets du gouvernement flamand en ce qui concerne son intervention dans l'admission dans un centre d'hébergement, le conseil est invité à renouveler le règlement actuel pour un an.

Accord à l'unanimité.

Approbation pour l'intervention des frais d'hébergement en maison de repos – 2021.

**SEANCE FERMEE par visioconférence**

**Service social**

**4. Prise de connaissance des Bureaux Permanents**

Le Conseil prend connaissance des décisions prises par les Bureaux Permanents du 24 novembre et 8 décembre 2020

DE LA PART DU CPAS

Directeur général ff.

Erika BROUWERS

Président

Hilde BROERS